

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
REUNION DU JEUDI 06 OCTOBRE 2022**

1. Identification de la personne morale de droit public

Commune de Wintzenheim - 28, rue Clémenceau - 68920 Wintzenheim
Représentée par son Maire, Monsieur Serge NICOLE

2. Objet de la Délégation de Service Public

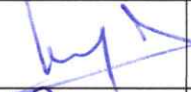
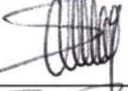
L'objet est l'exploitation par affermage du multi-accueil Pom' de Reinette de Wintzenheim-Logelbach. C'est un renouvellement de délégation de service public.

3. Composition de la commission de Délégation de Service Public

Les membres de la commission ont été désignés par délibération du 23 mai 2020.

- **Date de la réunion : Jeudi 06 octobre 2022 à 14h00**

Membres à voix délibérative :

Nom, prénoms	Qualité	Signature	Présent/Absent et convoqué(e)
Serge NICOLE	Maire - Président de la commission		Convoqué et présent
Daniel LEROY	Adjoint au Maire – Membre titulaire		Convoqué et présent
Marie Jeanne BASSO	Conseillère municipale - Membre titulaire		Convoquée et présente
Lucette SPINHIRNY	Adjointe au Maire – Membre titulaire		Convoquée et présente
Dominique SCHAFFHAUSER	Adjointe au Maire - Membre titulaire		Convoquée et présente
Corinne BUEB	Conseillère municipale – Membre titulaire		Présente et convoquée

Membres à voix consultative :

Nom, prénoms	Signature	Présent(e)/ Absent(e) et convoqué(e)
Monsieur le Trésorier Général ou son représentant		Absent
Madame Evelyne KLEIN Représentante du Ministère - Inspecteur DGCCRF en charge de la concurrence		Présente
Madame Caroline LEVI – TOPAL Directrice Générale des Services		Présente
Monsieur Malik BEY – Responsable du service Enfance Jeunesse		Présent

- Le quorum est atteint :

☒ oui

☐ non

La commission peut valablement délibérer.

Secrétariat de la commission : Madame Lydia LINS – Adjointe au service Marchés publics

4. Rappel de la procédure

Publicité

Un appel à candidature pour la DSP pour la gestion du multi-accueil Pom' de Reinette de Wintzenheim-Logelbach a été transmis au BOAMP le 20 avril 2022.

Cette même annonce a été publiée dans une publication professionnelle « Actualités Sociales Hebdomadaires » le 22 avril 2022.

Les dossiers de candidatures devaient être déposés par voie dématérialisée avant le 31 mai 2022 à 18h00.

Sept candidatures ont été réceptionnées avant le jour et la date limites :

- Les Petits Chaperons Rouges – LPCR
- Enfance pour Tous – People et Baby
- Pupilles de l'Enseignement Public d'Alsace - PEP Alsace
- Léa et Léo
- La Maison Bleue
- Association de Gestion des Equipements Sociaux - AGES
- Léo Lagrange

Les sept candidatures ont été jugées recevables.

Le règlement de consultation, le cahier des charges et ses annexes ont été envoyés le 14 juin 2022 aux 7 candidats.

Les offres devaient être remises avant le 23 septembre à 18h00.

5 offres ont été réceptionnées :

- Les Petits Chaperons Rouges – LPCR
- Enfance pour Tous – People et Baby
- Pupilles de l'Enseignement Public d'Alsace - PEP Alsace
- Léa et Léo
- Association de Gestion des Equipements Sociaux - AGES

5. Vérification de la présence des pièces par la Commission de DSP

Les candidats devaient obligatoirement produire les éléments suivants :

- Le **cahier des charges tenant lieu de contrat** visé par le candidat,
- Une **note financière complète comprenant les éléments financiers suivants** : Le document financier associé sous format excel est à remplir présentant les budgets prévisionnels d'exploitation et d'investissement sur 5 ans proposés par le candidat.
Ces comptes d'exploitation prévisionnels détaillés (selon le cadre proposé), correspondant à toutes les prestations décrites dans le contrat et pour chaque année sont accompagnés notamment des éléments suivants :
 - Pour le fonctionnement :
 - La part des recettes issues des services par rapport à la subvention communale et aux autres ressources,
 - Les moyens mobilisés pour l'entretien des locaux et du matériel, notamment combien d'agents auront en charge l'entretien, la maintenance... ou quel type de contrat est prévu avec une société,
 - La politique tarifaire envisagée avec une grille présentant les différentes catégories relatives aux quotients familiaux et le cadre de la CAF,
 - La nature des dépenses retenues pour le calcul de frais de siège et leur clé de répartition,
 - Les frais de gestion : préciser les modalités de calcul (taux, détail du calcul et justification de ce taux),
 - Les tableaux du personnel (fonctions, temps de travail, qualifications, salaires bruts, charges),
 - Pour l'investissement :
 - Un plan d'investissement pour les 5 années avec le budget prévu pour le renouvellement et l'acquisition de matériel, dont le matériel informatique.
- Un **projet d'établissement** composé du projet éducatif, du projet pédagogique et du règlement intérieur.
Les objectifs seront décrits de façon simple et accessible à tous, et démontrant la cohérence du projet global.
- Un **mémoire technique des principales dispositions prévues par le candidat pour assurer l'exploitation du service**, comprenant notamment les rubriques suivantes :
 - Les réponses à tous les points demandés dans le cahier des charges,

- **Une note sur l'organisation générale du service comprenant :**
 - Mode de gestion des inscriptions,
 - Modèle de contrat d'accueil,
 - Horaires des services,
 - Logiciels utilisés et notamment enregistrement des enfants à l'arrivée et au départ et moyens utilisés, relation entre l'enregistrement de l'enfant et la facturation,
 - Outils de suivi de la délégation (modèle de tableau de bord) et document de reporting auprès de la collectivité en présentant l'organisation souhaitée avec la collectivité délégante,
 - Organisation mise en œuvre pour la restauration : qualité des repas, prix, fournisseur...
 - Outils d'évaluation de la qualité du service rendu
 - Modalités mises en œuvre pour améliorer le taux d'occupation
 - Dispositions en cas de circonstances exceptionnelles : description des moyens mis en place en cas de gestion de crise (décrire les crises possibles, les moyens proposés, leur coût et les limites d'engagement du délégataire),
- **Une note d'intention concernant le personnel** dont le contenu apportera les éléments d'information suivants :
 - Descriptif détaillé des moyens humains (effectifs – qualification) affectés par le délégataire à la réalisation de la mission,
 - Descriptif également des moyens humains dédiés à l'entretien des lieux et du matériel,
 - Organigrammes des fonctions et responsabilités de chacun des services,
 - Organisation du service et le type de management mis en place avec les équipes,
 - Politique de reprise du personnel en place,
 - Convention collective d'affiliation et ses avantages pour le personnel,
 - Politique de formation pour le personnel pendant la durée du contrat.
- **Une note présentant la communication** envers les usagers, ainsi que le système d'information vers la collectivité,
- **Une liste exhaustive des biens achetés** par le délégataire en début de contrat et affectés exclusivement à la gestion du service (biens de reprise du délégataire). Cette liste sera, le cas échéant, complétée par la liste des biens propres appartenant au délégataire,
- **Un plan de renouvellement des installations, équipements et biens** mis à disposition par le délégant ou achetés par le délégataire en début de contrat,
- **Une note présentant, le cas échéant, les variantes** proposées accompagnées du détail financier.

Vérification de la présence de toutes les pièces :

Les 5 offres déposées sont complètes et recevables.

6. Analyse des offres par la Commission DSP

Après avoir pris connaissance et validé l'offre, la commission de délégation de service public procède à son analyse à partir des critères de sélection désignés dans le règlement de la consultation, à savoir :

- Efficience des conditions financières proposées (équilibre entre subventions communales et tarifs et quotients familiaux, coût de la restauration...) : 50%
- Caractéristiques du fonctionnement du service et de son exploitation évalués en termes de qualité, de souplesse d'utilisation pour les usagers et de confort donné aux enfants, de suivi, de la qualité de la restauration... : 30%
- Qualité du projet d'établissement présenté : 20%

Le Détail de l'analyse figure en annexe 1.

Synthèse des notes attribuées :

Le montant présenté est celui de la subvention communale sur les 5 ans.

La note est présentée pondérée.

		Participations financières 50%	Caractéristiques du fonctionnement 30%	Qualité du projet d'établissement 20%	Total
Les Petits Chaperons Rouges	Montant	1 087 073 €	-	-	
	Note	9,02 /10	6/10	8/10	
	Note pondérée	4,51	1,8	1,6	7,91
Les Petits -V1 - Chaperons Rouges	Montant	1 251 815 €	-	-	
	Note	7,83/10	7/10	8/10	
	Note pondérée	3,91	2,1	1,6	7,61
PEP Alsace	Montant	1 158 879 €	-	-	
	Note	8,46/10	6/10	8/10	
	Note pondérée	4,23	1,8	1,6	7,63
Enfance pour Tous – People et Baby	Montant	980 059 €	-	-	
	Note	10/10	9/10	8/10	
	Note pondérée	5	2,7	1,6	9,3
AGES	Montant	1 367 701 €	-	-	
	Note	7,17/10	6/10	8/10	
	Note pondérée	3,58	1,8	1,6	6,98
Léa et Léo	Montant	1 193 782 €	-	-	
	Note	8,21/10	8/10	8/10	
	Note pondérée	4,10	2,4	1,6	8,1

Classement proposé :

1	Enfance pour Tous – People et Baby
2	Léa et Léo
3	Les Petits Chaperons Rouges – LPCR
4	Pupilles de l'Enseignement Public d'Alsace - PEP Alsace
5	Les Petits Chaperons Rouges – LPCR
6	Association de Gestion des Equipements Sociaux - AGES

Avis de la commission de Délégation de Service Public

La commission valide le classement des offres :

- 1 - **Enfance pour Tous – People et Baby**
- 2 - Léa et Léo
- 3 - Les Petits Chaperons Rouges – LPCR
- 4 - Pupilles de l'Enseignement Public d'Alsace - PEP Alsace
- 5 - Les Petits Chaperons Rouges – LPCR
- 6 - Association de Gestion des Equipements Sociaux - AGES

Les propositions de Léa et Léo, Les Petits Chaperons Rouges – LPCR, les PEP Alsace, l'Association de Gestion des Equipements Sociaux - AGES présentent à chaque fois un élément rédhibitoire : participation financière de la commune élevée, nombre de berceaux insuffisant, horaires ne répondant pas à ce qui est demandé, contraintes trop importantes pour les utilisateurs au niveau des horaires, politique salariale et reprise des salariés désavantageuses, ...
Pour ces motifs, ces propositions d'offres sont écartées.

La proposition d'*Enfance pour Tous – People et Baby* est la seule présentant une adéquation entre les demandes du cahier des charges et la réponse donnée en ce qui concerne la participation financière de la commune et celle des familles, les horaires proposés, le nombre de berceaux sur les créneaux principaux, la politique des ressources humaines, le fonctionnement de la structure et le projet d'établissement.

La Commission de Délégation de Service Public propose à l'autorité territoriale de poursuivre la procédure de Délégation de Service public en initiant la phase de négociation avec ***Enfance pour Tous – People et Baby*** afin d'éclaircir certains points notamment :

- Le calcul de la participation de la CAF,
- la gestion financière des départs en retraites (provisions),
- le nombre de berceaux entre 17h30 et 18h30.

7. Désignation des membres de la commission ayant demandé inscription de leur avis au procès-verbal de la séance

Sans objet

8. Signatures des membres de la commission de délégation de service public

Fait à Wintzenheim, 06 octobre 2022,

Les membres à voix délibératives :

Le Maire
Serge NICOLE



Geneviève SCHOFF



Lucette SPINHIRNY



Dominique SCHAFFHAUSER



Marie Jeanne BASSO

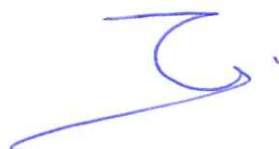


Corinne BUEB



Les membres à voix consultatives :

Madame Evelyne KLEIN
Inspecteur DGCCRF en charge
de la concurrence



Madame Caroline LEVI – TOPAL
Directrice Générale des Services



Monsieur Malik BEY
Responsable du service Enfance
Jeunesse



DSP gestion et exploitation du multi-accueil Pom' de Reinette ACT					
	LPCR	PEP Alsace	Enfance pour tous / People & Baby	AGES	Léa & Léo
Caractéristiques du fonctionnement du service et de son exploitation évalués en termes de qualité, de souplesse d'utilisation pour les usagers et de confort donné aux enfants, de suivi, de la qualité de la restauration...					
Nombre de berceaux-Taux et chiffres	Nombre d'enfants : 43 berceaux Nombre d'heures d'accueil réalisées : 75589 heures/an Taux d'occupation réalisé : 80% Nombre d'heures facturées : 85897 heures par an sur 5 ans Taux de facturation : 113,64% Tarif horaires PSU : 2023 : 5,72€ 2024 : 5,89€ 2025 : 6,07€ 2026 : 6,25€ 2027 : 6,44€ Participation des familles : 30% Commercialisation de deux places entreprises Les couches sont fournies. Trois types d'accueil : accueil régulier, accueil occasionnel, accueil d'urgence + accueil en surnombre (115% dans le respect des normes d'encadrement)	Nombre d'enfants : 43 berceaux Nombre d'heures d'accueil théorique : 106425 heures en 2023 et 116100 heures pour les autres années Nombre d'heures d'accueil réalisées : 86495 heures en 2023 et 89397 heures les autres années Taux d'occupation réalisé : 86% Tarif horaires PSU : 2023 : 5,56€ 2024 : 5,67€ 2025 : 5,78 € 2026 : 5,90 € 2027 : 6,02€ Les couches sont fournies. Deux types d'accueil : accueil régulier et accueil occasionnel. Seule une place d'urgence est mise en place.	Nombre d'enfants : 43 berceaux Nombre d'enfants agrément modulé : 40 Nombre d'heures d'accueil maximum : 107325 heures par an sur les 5 ans Nombre d'heures d'accueil réalisées : 85258 heures Taux d'occupation réalisé : 79% Nombre d'heures facturées : 91226 heures par an sur 5 ans Taux d'occupation facturé : 85% Taux de facturation : 107% Tarif horaires PSU : 2023 : 5,95€ (part parent :1,75€ + part CAF : 4,20 €) 2024 : 6,01€ (part parent :1,75€ + part CAF : 4,26 €) 2025 : 6,07 € (part parent :1,75€ + part CAF : 4,32 €) 2026 : 6,13 € (part parent : 1,75€ + part CAF : 4,38 €) 2027 : 6,19€ (part parent :1,75€ + part CAF : 4,44 €) Commercialisation attendue de 2/5 places. Les couches sont fournies. Trois types d'accueil : accueil régulier, accueil occasionnel, accueil d'urgence.	Nombre d'enfants : 43 berceaux Nombre d'heures facturées sur la base de 11h00 d'amplitude horaires : 86000 heures Taux horaires PSU : 2023 : 5,50€ 2024 : 5,56€ 2025 : 5,61 € 2026 : 5,67 € 2027 : 6,72€ Les couches sont fournies. Deux types d'accueil : accueil régulier et accueil occasionnel. Des places d'urgence sont possibles.	Nombre d'enfants : 43 berceaux avec 15 non-marcheurs et 28 marcheurs. Nombre d'heures de garde théorique : 116616 heures en 2023, 2025 et 2026 117132 heures en 2024 et 2027 Nombre d'heure réalisées : 2023 : 85258 et en 2027 : 85258. Taux d'occupation : 78% Taux de facturation : 107% Nombre d'heures de garde facturées : 2023 - 2025 - 2026 : 81914 heures 2024 - 2027 : 82276 heures Accent mis sur le volet environnemental et bio : utilisation des couches POMMETTE, Trois types d'accueil : accueil régulier, accueil occasionnel, accueil d'urgence.
Horaires d'ouverture, nombre de jours d'ouverture, modalités de fermeture de la structure, modalités de mise en place des nouveaux horaires...	Offre de base : Horaires proposés : 7h30 - 18h30 Variante - Horaires proposés "si le besoin des familles est en ce sens exprimé" : 7h00 - 19h00 La structure est fermée 5 semaines: une semaine pendant les vacances de Noël et 4 semaines en été + 2 journées pédagogiques par an.	Horaires proposés en 2023 : 7h30 - 18h30 7h30- 8h30 : 30 berceaux, 8h30 - 17h30 : 43 berceaux, 17h30- 18h30 : 30 berceaux. Horaires proposés entre 2024 et 2027 : 7h00 - 19h00 : 7h00- 7h30 : 15 berceaux, 7h30 - 17h30 : 30 berceaux, 17h30 - 18h30 : 43 berceaux, 18h30-19h00 : 15 berceaux. La structure est fermée 5 semaines: une semaine pendant les vacances de Noël et 4 semaines en été + 2 journées pédagogiques par an. <i>Le niveau de service proposé est inférieur à celui demandé concernant les horaires, et il ne respecte pas le nombre de berceaux actuel sur une très grande amplitude horaires.</i>	Horaires proposés : 7h00 - 19h00 7h00- 8h30 : 30 berceaux, 8h30 - 17h30 : 43 berceaux, 17h30- 19h00 : 30 berceaux. La structure est fermée 5 semaines: une semaine pendant les vacances de Noël et 4 semaines en été + 2 journées pédagogiques par an	Horaires proposés : 7h30 - 18h30 - si la collectivité valide l'option des horaires, cela sera élargit entre 7h et 19h00 après enquête auprès des familles. L'enfant ne peut être déposé qu'avant 9h00 et repris après 17h00. 10 places seront créées sur les plages horaires de 7h à 7h30 et de 18h30 à 19h00 si nécessaire. Ce service sera mis en place à partir de 5 enfants inscrits à l'année pour chacue des plages horaires.En fonction des demandes, l'ouverture de la structure sur ces horaires sera requestionnée. 43 berceaux. La structure est fermée 5 semaines: une semaine au printemps, une semaine pendant les vacances de Noël et 3 semaines en été.	Horaires proposés : 7h00 - 19h00 : 7h00- 7h30 : 15 berceaux, 7h30 - 8h30 : 30 berceaux, 8h30 - 17h30 : 43 berceaux, 17h30-18h30 : 30 berceaux, 18h30 - 19h00 : 15 berceaux. La structure est fermée 5 semaines: une semaine au printemps, une semaine pendant les vacances de Noël et 3 semaines en été.
Politique de reprise du personnel sur place	L'intégralité du personnel est repris dans les mêmes condtions.	L'intégralité du personnel est repris. Le poste actuel d'auxiliaire de puériculture à 0,57 ETP sera modifié en temps complet en 2024. <i>Il n'y a aucun élément garantissant la conservation des acquis actuels.</i>	People & Baby étant l'actuel délégataire, il n'y aura pas de changement. L'intégralité du personnel est repris. Un recrutement est prévu à 70% pour permettre de répondre à l'extension de l'amplitude horaire.	Changement de convention collective avec garantie du maintien de salaires. Toutefois, si la commune veut maintenir la même convention, AGES répondra à cette demande. Existence du CSE avec différents avantages : réduction, chèques cadeaux... Les différentes étapes de la reprise du personnel sont présentées. Prise en charge de 50% du coût de la mutuelle, Contrat de prévoyance pour les agents ayant plus d'un an d'ancienneté.	Le personnel ne perdra aucun avantage par rapport à la situation actuelle. L'intégralité du personnel est repris et un poste supplémentaire d'Assistante petite enfance est créée. L'équipe en place sera reprise avec ses avantages acquis (RIS, tickets restaurants, journées supplémentaires) qui seront regroupés dans une prime différentielle et une prime de présence. La directrice aura une prime d'objectifs. Les avantages sont les suivants : - Prime de présence de 60€ par mois soit 720€ annuellement Prime d'objectif pour la directrice de la structure de 1500 € par an - La Mutuelle et la Prévoyance pour l'ensemble du personnel, - Une prime d'ancienneté, - Une prime de naissance, Une prime VAE + le 1% logement. Explication détaillée de la reprise du personnel avec les différentes étapes.

DSP gestion et exploitation du multi-accueil Pom' de Reinette ACT					
LPCR		PEP Alsace	Enfance pour tous / People & Baby	AGES	Léa & Léo
Caractéristiques du fonctionnement du service et de son exploitation évalués en termes de qualité, de souplesse d'utilisation pour les usagers et de confort donné aux enfants, de suivi, de la qualité de la restauration...					
Convention collective		Maintien de la Convention collective SNAEC SO avec certains avantages pour les salariés. Convention collective nationale IDCC 1261 des acteurs du lien social et familial (centres sociaux et socioculturels, associations d'accueil de jeunes enfants, ...)	La convention collective est ECLAT n°3246 (Ex: Animation). <i>La convention collective actuelle n'est pas conservée, ni les avantages relatifs à cette convention .</i>	La convention collective reste identique et les avantages sont également conservés. Convention collective SNAEC SO avec certains avantages pour les salariés. Convention collective nationale IDCC 1261 des acteurs du lien social et familial (centres sociaux et socioculturels, associations d'accueil de jeunes enfants, ...)	AGES applique la convention FEHAP (Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne). La société est rattachée à la convention collective du service à la personne (IDCC : 3127) à savoir la garde collective d'enfant. L
	Effectifs	L'équipe serait composée d'une directrice, de 2 EJE, d'une infirmière, de 4 auxiliaires de puériculture, 5 ou 6 auxiliaires de crèche selon la base ou la variante et 2 agents polyvalents. Une assistante petite enfance à 100% serait recrutée (du fait de l'augmentation de l'amplitude horaire). Pour une amplitude de 11h : Nombre d'ETP total : 13,18 et Nombre d'ETP auprès des enfants : 10,77 Pour une amplitude de 12h : Nombre d'ETP total : 14,98 et Nombre d'ETP auprès des enfants : 11,77 Pourcentage de diplômés : 50% Deux vacataires sont en renfort : une psychologue et un référent santé (médecin).	L'équipe serait composée d'une directrice, de 2 EJE, d'une infirmière, de 4 auxiliaires de puériculture, 5 agents de puériculture et 2 maîtresses de maison. Une assistante petite enfance à 70% serait recrutée (du fait de l'augmentation de l'amplitude horaire en 2024). Nombre d'ETP total : 14,41 Nombre d'ETP-taux d'encadrement par rapport à la PMI : 12,80 Deux vacataires sont en renfort : une psychologue et un référent santé (médecin).	L'équipe serait composée d'une directrice, de 2 EJE, d'une infirmière, de 4 auxiliaires de puériculture, 6 auxiliaires de crèche et 2 agents polyvalents. Une assistante petite enfance à 70% serait recrutée (du fait de l'augmentation de l'amplitude horaire). Nombre d'ETP total : 14,67 Nombre d'ETP auprès des enfants : 11,42 Pourcentage de diplômés : 50% Deux vacataires sont en renfort : une psychologue et un référent santé (médecin). A noter également la présence de trois agents "volants" qui assurent les remplacements en cas d'absence de permanents.	L'équipe serait composée d'une directrice, de 2 EJE, d'une infirmière, de 4 auxiliaires de puériculture, 7 aides maternelles et 2 agents de service. 0,3 ETP d'accueillante supplémentaire est dédiée au dispositif d'accueil élargie. L'équipe serait composée d'une directrice, de 2 EJE, d'une infirmière, de 4 auxiliaires de puériculture, 6 auxiliaires de crèche et 2 agents polyvalents. Une assistante petite enfance à mi-temps serait recrutée. Nombre d'ETP total : 14,67 Nombre d'ETP auprès des enfants : 11,76 Nombre d'encadrement requis : 11,14 Pourcentage de diplômés : 46% Deux vacataires viendraient en renfort : une psychologue et iun médecin.
		Réunions d'équipes : réunion de section, réunions d'EJE, réunions d'analyse des pratiques, journées pédagogiques, .. Mise en place de réunion sur la pratique professionnelle : 88 heures prévues avec un psychologue. Parcours de formation , VAE : chaque professionnel(le) bénéficie de 2 à 3 actions de formation par an. Accompagnement au cours de la carrière : - Enquête annuelle d'engagement, deux bilans par an, rencontres, entretiens... Mission Emploi Handicap	Démarche Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) : elle vise : - à mieux répondre aux attentes de tous, - à construire une société inclusive - à développer le bien-vivre -ensemble. Des réunions avec le personnel et des entretiens professionnels sont prévus.	Les mots-clés de l'entreprise sont Bienveillance, Responsabilité, Innovation et Plaisir. Un référentiel de Bienveillance a été conçu pour les pratiques professionnelles. Une attention particulière est apportée au recrutement puis à l'accompagnement sur la durée en proposant un parcours professionnel complet et qualifiant : - Validation des Acquis par l'Expérience : validation des connaissances et des compétences pour faciliter l'évolution professionnelle. - Démultiplier les outils de recrutement : partenariat avec pôle emploi, logiciel multiposting, CVthèque,... - Réunions crèches hebdomadaires et réunions d'équipes, - Diverses publications internes, Programme Handi'Cap pour améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap, - Partages des pratiques professionnelles avec la Fondation Enfance pour Tous : Directrices et Directeurs de crèches invités à se rendre au Brésil à Babylonia, espace éducatif parrainé par Enfance pour Tous situé dans une favela de Rio de Janeiro pour partager les pratiques professionnelles.	Politique RSE - Responsabilité Sociétale et Environnementale - prend en compte trois facteurs : - les facteurs environnementaux qui visent à limiter la capacité à polluer l'environnement, - les facteurs sociaux qui recherchent le bien-être au travail, - les facteurs économiques qui orientent chacun vers une démarche responsable. Valeurs partagées : Reconnaissance des compétences de chacun par l'entretien annuel, la formation continue, l'analyse des pratiques par un psychologue accompagnant, cohésion et engagement professionnel de l'équipe. Politique Handicap : convention avec l'AGEFIPH La gestion des ressources humaines est coordonnée au siège. Un Comité Social et Economique est présent et assure le dialogue social. Un coordinateur est nommé par zone géographique regroupant une dizaine de crèches pour accompagner les directeurs et directrices dans la mise en oeuvre de projets, les formations, ... Réalisation d' : - Entretien de progrès : entretien dévaluation - Entretien professionnels : détermine les perspectives d'évolution professionnelle et les formations nécessaires.
	Formations	LPCR travaille avec l'Académie Grandir. Il propose un catalogue de formations très vastes, pour tous les niveaux et professionnels autour de trois axes : - Pédagogie et compétences métiers - Management et Communication - Hygiène et sécurité	Plan de développement des compétences présenté précisément avec une dizaine de formations individuelles sur différentes thématiques (parentalité, pédagogie, handicap...) et sur l'accompagnement collectif	2 journées de formation pédagogiques par an Dans le cadre d'une reprise du personnel : programme de formation sur 5 semaines Minimum 2 journées pédagogiques par an Exemple de plan de formation sur 5 ans par type de poste	Formation inter-établissement, formations intra-établissement et formation individuelle.Les thématiques des formations sont essentiellement pédagogique, métiers et hygiène et sécurité. Organisation des temps pédagogiques Analyses des pratiques Plan de formation continue de minimum deux journées par an par employé Formation d'une journée par mois en interne Formation adaptée en fonction des responsabilités : réunions de co-développement pour les directeurs et directrices Formation ponctuelle d'intégration Séminaire pour travailler la cohésion d'équipe

DSP gestion et exploitation du multi-accueil Pom' de ReINETTE ACT					
LPCR		PEP Alsace	Enfance pour tous / People & Baby	AGES	Léa & Léo
Caractéristiques du fonctionnement du service et de son exploitation évalués en termes de qualité, de souplesse d'utilisation pour les usagers et de confort donné aux enfants, de suivi, de la qualité de la restauration...					
Optimisation de la fréquentation		Diffusion d'information par les voies traditionnelles : journaux, ...et auprès des acteurs : Pôle Emploi, Camps ARSEA, CAF Mon Enfant, A plus long terme : création d'une plate-forme dédiée	Encadrement de l'occupation des places d'accueil régulières avec délai de prévenance Liste d'attente pour l'accueil occasionnel après définition de critères de choix Communication auprès des familles du secteur sur la gestion de l'accueil occasionnel Partenariat avec le Ministère du travail pour accueillir ponctuellement les enfants des personnes en recherche d'emploi		Le taux d'occupation s'appuie sur les heures réalisées les années précédentes. Grâce au logiciel HOPTIS, il y a un ajustement régulier pour remplir les places disponibles. Attribution des places vacantes aux familles en attente en cas d'absence d'un enfant. e taux d'occupation s'appuie sur les heures réalisées les années précédentes. Attribution des places vacantes aux familles en attente en cas d'absence d'un enfant. Taux d'encadrement : 1 adulte pour 5 non-marcheurs et 1 adulte pour 8 marcheurs.
Démarche environnementale		Le projet d'accueil porte des valeurs environnementales: - Placer les espaces extérieurs et la nature au cœur du développement de l'enfant, - Choisir des produits jeux, matériels...sains et sûrs pour l'enfant et son environnement, - Réduire notre impact sur l'environnement, - Utilisation de fournitures et articles éco-responsables : jouets en bois,produits naturels, - Utilisation de Rivadouce Bébé bio, - Limitation de la consommationde papier - Recyclage.	Achats responsable : sélection des fournisseurs locaux engagés dans une démarche éco-responsable, matériel pédagogique respectueux, Choix d'API "premiers pas" qui adhère à une démarche écologique, Eco-gestes du quotidien avec le tri et la lutte contre le gaspillage, le recyclage et la gestion des déchets, qualité de l'air...	Produits biologiques pour l'entretien des locaux. Gamme ECOLAB. Réduction des consommations énergétiques, gestes éco sur le papier et les lumières Evaluation périodique pour garantir la qualité de l'air Politique d'achat éco-responsable avec présentation des différents fournisseurs Gestion des déchets et procédures de bonne pratique pour limiter les consommations d'énergie Education aux bons gestes auprès des enfants	Démarche RSE + adhésion à Initiatives Durables : - Développer les achats responsables, - Améliorer le tri sélectif, - Utiliser des produits de nettoyage éco-labelisés, - Développer des projets en lien avec la nature.
Gestion de crises et des urgences		Système d'alerte crèche d'urgence : en cas d'incident majeur, la direction et les services opérationnels sont alertés : un enfant a chuté, coupure d'électricité... des protocoles sont également mis en places sur des incidents majeurs. Différents protocoles ont été mis en place selon les situations rencontrées : Soins et administration des traitements et PAI, Protection de l'Enfance pour les enfants en danger, Protocole d'hygiène générale et en cas d'épidémie, Protocole en cas d'urgence : maladie, chute... Deux exercices d'évacuation et un exercice de mise en sûreté sont réalisés chaque année.		En cas d'enfant malade : procédure mis en place selon la gravité Classement des situations en fonction de leur gravité et un plan de communication élaboré pour chaque niveau Production du protocole en cas d'état d'urgence et mesures de confinement Existence d'une Cellule d'Intervention des Situations Préoccupantes (CISP) composée de 5 membres de P&B Un protocole est mis en place pour sécuriser le départ des enfants. Procédure d'alerte et consignes et plan de communication établis.	- Evaluation des risques - Tenu à jour du registre de sécurité - Plan de maîtrise Sanitaire : sécurité en matière d'hygiène alimentaire : identifier, évaluer et maîtriser les dangers - Contrôle qualité alimentaire - Protocoles à suivre nombreux selon les maladies, - Protocoles à suivre pour les circonstances exceptionnelles
Contrôle et suivi de la structure		Référentiel Crèch'Expert : outil de contrôle de la qualité de l'accueil du jeune enfant : 130 points de contrôle : délai de traitement, paroles adressées aux enfants... Audit annuel de chaque structure	Souhaite reprendre le logiciel actuellement en place MIKADO	Logiciel de gestion Mikado. Optimisation de gestion avec suivi de la présence en temps réel avec pointage grace à une tablette à l'entrée qui permet aux parents de signaler leur arrivée et leur départ. Visite mensuel du responsable opérationnel qui fait l'objet d'un compte-rendu. Toutes les crèches sont soumises à trois types d'audit : un audit pédagogique, un audit sanitaire et sécuritaire et un audit administratif.	Logiciel de gestion : DOMINO par ABELIUM
Repas : fourniture,	Organisation	Liaison froide avec ANSAMBLE 50% de produits Bio et 73% de produits de qualité durable Respect des produits de saison, 2 produits locaux /jour et par enfant, Produits labellisés, 4 types de menus selon les âges : nourrissons, bébé, moyen et grand, Prise en compte des régimes spécifiques (PAI)	Prestataire : API Présentation très détaillée de la structure alimentaire pensée pour les enfants : divisé en 3 tranches d'âges Des menus établis au niveau régional pour respecter la saisonnalité des produits en approvisionnement, Entre 20% et 55% des produits utilisés sont bio Prise en compte des PAI	Prestataire : API Présentation très détaillée de la structure alimentaire pensée pour les enfants : divisé en 3 tranches d'âges Prise en compte des régimes spécifiques (PAI) Mise en place d'activités autour du goût Entre 20% et 50% de produits BIO Des repas "épiciuriens" pour la découverte du goût Des menus établis au niveau régional pour respecter la saisonnalité des produits en approvisionnement, des menus à thèmes, Lait spécifique : Everymilk Bio Sensibilisation au gaspillage alimentaire	Prestataire : API 50% de produits issus de la filière durable et dont 20% de produits Bio Evaluation des repas réalisée avec la collectivité
					Liaison froide avec ANSAMBLE qui prévoit un minimum de 25% de produits Bio et 53% de produits de qualité et durables. Les repas sont confectionnés à Longwy. Prise en compte de régimes spécifiques (PAI) Mixage par l'agent en cuisine Animations pédagogiques mensuelles Pour le lait : MODILAC (lait infantile BIO) avec possibilité aux parents d'apporter leur lait et conditions d'accueil adaptées aux mamans souhaitant allaiter.

DSP gestion et exploitation du multi-accueil Pom' de Reinette

ACT

LPCR		PEP Alsace		Enfance pour tous / People & Baby		AGES		Léa & Léo	
Caractéristiques du fonctionnement du service et de son exploitation évalués en termes de qualité, de souplesse d'utilisation pour les usagers et de confort donné aux enfants, de suivi, de la qualité de la restauration...									
Entretien et maintenance des locaux	Nettoyage	Produits de nettoyage et lessive écolabellisés	Produits ECOCERT L'entretien est assuré par les maîtresses de maison. S'il y a besoin d'une prestation extérieur, l'entreprise COCCI est sollicitée	Présentation assurée en interne avec un plan de formation strict des personnels Présentation des plans de nettoyage mis en œuvre Produits ECOLAB				Produits écolabellisés ORAPI	
	Maintenance et sécurité	Classeur avec outil de gestion de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires	Points sur l'hygiène et la sécurité des enfants, Exercices d'évacuation, maintenance des équipementd,, exercice de mise en sécurité...	Une direction technique est en charge de la maintenance, des contrôles réglementaires, du pilotage de la maintenance. Gestion de la maintenance par des équipes propres à Enfance pour Tous Plans de nettoyage mis en place, Vérification technique périodique et tenue du registre de sécurité, exercice d'évacuation incendie réalisé.	Maintenance assurée par des entreprises xtérieures Tenue des registres de sécurité Pkab de maintenance et visites périodiques			Contrat de maintenance avec la société SILLIKER pour tous les équipements de ventilation, chauffage, équipements de cuisine... Les petites réparations sont également effectuées par l'entreprise. Le bilan est réalisé lors du rapport annuel transmis à la collectivité. Vérificationstechniques périodiques réalisées, et tenue du registre de sécurité	
Communication	avec les parents	Place des parents prépondérante dans l'accueil proposé: - Application Chaperons et Vous : partage de tout type d'information, - Ateliers parents/enfants/professionnels, - Soutien à la parentalité, - Réunions à thèmes, cafés parents, - Ateliers spécifiques, - Mise en place de parents-relais, - Les fêtes de la crèche, - Questionnaire de satisfaction.	Programme de relation avec les parents : les échanges au quotidien : entretiens, casiers des enfants, cahier de transmission, cahier d'incidents bénins réunions avec les parents, Enquêtes de satisfaction, Site internet, Application Kidizz, Création d'un Conseil des Parents	Programme de relation avec les parents : les échanges au quotidien : entretiens, cahier de transmission, fiche de transmission et cahier de vie, Les parents sont considérés comme partie prenante dans la vie de la crèche : livret d'accueil, enquête satisfaction, conseil d'établissement, Information sur le site Crèche'connect, Programme d'actions en faveur de la parentalité : partage du projet éducatif, fiches conseils, conférences, Animations créatives, Intégration des parents à la vie de la crèche : café crèche, ateliers parents-enfants, fêtes de la crèche Aménager des temps d'échange Mettre en place des actions pour la parentalité	Transmission au quotidien, Réunion à thèmes deux fois par an, Conseil d'établissement réuni 2 fois par an Organisation de portes ouvertes, Site internet AGES, Réunion d'information à l'attention des parents, Enquêtes de satisfaction, Boite à idées			Site Internet et réseau social Questionnaire de satisfaction réalisé Une plateforme Kidizz permettant aux parents de suivre la vie de la crèche Réunion régulières d'information avec les parents Acompagnement dans leur rôle de parents Développer la confiance envers l'équipe Réunions d'informations	
	avec le délégit	Outil de suivi : - Espace de reporting accessible 24h/24 : accès à toutes les informations concernant le taux d'occupation, le nombre d'enfants, le profil des familles, - Rencontres, - Rapport annuel, Un compte rendu périodique sera réalisé tous les mois pendant les 6 premiers mois et ensuite semestriellement.	Rapport d'activités annuel et rapport financier, Comité de pilotage	Interface sur le logiciel Mikado pour accéder aux outils de reporting en temps réel. Mini site dédié pour accéder en continu aux informations de gestion (formation dispensée) Réunions régulières. Chaque mois, transmission de la fiche info avec le taux d'occupation, la liste des enfants accueillis et la liste du personnel, les calendriers des contrôles obligatoires et spécifiques, de maintenance et d'entretien, Chaque semestre, transmission du bilan avec les enfants accueillis, les mouvements du personnel, le projet pédagogique et le bilan de l'entretien des locaux Chaque année, le rapport annuel d'activité.	Rapport annuel, Mise en place d'un comité de pilotage Transmission d'un tableau de bord mensuel sur les 6 premiers mois et semestriel ensuite avec la fréquentation, ...			Rapport annuel informant des différentes interventions et travaux Réunion de coordination 3x/an et mensuel au démarrage Comité de pilotage annuel Commission d'attribution des places 3 fois par an minimum avec deux représentants de la collectivité Transmission d'un tableau de bord mensuel sur les 6 premiers mois et semestriel ensuite avec la fréquentation, ... Rapports annuels avec le bilan de l'activité et le rapport financier.	
Inscription de l'enfant	Attribution des places	Mise en place d'une charte d'attribution des places Préinscription avec un dossier à remplir préalablement. Commission d'attribution composée de 4 personnes, 2 représentant de LPCR et 2 représentants de la commune. Elle se réunie trois fois par an. Des critères d'attribution ont été établis.	Projet d'accueil personnalisé élaboré avec un premier contact Commission d'attribution des places avec des représentants de la commune Période d'adaptation progressive prévue : 8 rendez-vous fixés avec une augmentation pogressive du temps de présence pour les contrats d'accueil	- Demande de préinscription (gestion par ordre de dépôt) - Commission d'attribution des places (3x/an) se reposant sur des critères d'éligibilité, de classement et de départage, - Information des familles bénéficiaires et réunion d'inscription, - Période d'essai d'un mois pour permettre au famille d'adapter leur besoin, Dossier d'admission Seul l'accueil régulier donne lieu à un contrat Modification possible en cours d'année avec deux mois de préavis	Différentes étapes d'accueil de l'enfant et de la familles : Entretien avec la Directrice, Période de familiarisation progressive...			Formulaire de préinscription pour identifier les besoins de chaque famille Commission d'attribution avec des représentants de la collectivité Critères de sélection à déterminer avec le délégit Dossier d'admission (livret de famille, CNI parents, renseignements CAF ou MSA ou SNCF, RIB, contrat, vaccinations, infos médecin traitant, certificat médical pour vie en collectivité de moins de 2 mois, RC parents, carte MDPH ou autre si handicap, autres autorisations. Seul l'accueil régulier donne lieu à un contrat : Contrat établi à l'heure d'un an reconductible Modification possible en cours d'année avec un mois de préavis s'il y a diminution du contrat, Toute demande de modification se fait par écrit	

DSP gestion et exploitation du multi-accueil Pom' de Reinette ACT					
LPCR		PEP Alsace	Enfance pour tous / People & Baby	AGES	Léa & Léo
Caractéristiques du fonctionnement du service et de son exploitation évalués en termes de qualité, de souplesse d'utilisation pour les usagers et de confort donné aux enfants, de suivi, de la qualité de la restauration...					
Evaluation du critère 1 : Caractéristiques du fonctionnement du service et de son exploitation	Le fonctionnement proposé répond globalement au cahier des charges de façon satisfaisante pour la version variante car le cahier des charges précisait bien qu'il y aurait une amplitude horaire plus importante : - Maintien des conditions salariales, - Effectif réaliste et complet et encadrement suffisant, - Animation des équipes et formation satisfaisantes, - Fonctionnement de la structure bien appréhendée, - Les moyens de contrôle et de gestion de la structure sont très soutenus, - Les outils de communication sont nombreux. - les modes de gestion de l'accueil de l'enfant sont satisfaisantes. Toutefois, les nouveaux horaires ne sont pas pris en compte et sont présentés sous forme de proposition soumis à "enquête" donc révisable en cours de contrat. Il n'y a pas de proposition pour optimiser la fréquentation. Le prestataire pour la restauration a sa cuisine centrale éloignée de la commune ce qui en terme de consommation de carburant n'est pas optimum.	Le fonctionnement proposé répond globalement au cahier des charges de façon peu satisfaisante : - le nombre de berceaux est insuffisant sur la majorité des créneaux horaires présentant une capacité de 30 berceaux alors qu'actuellement, il y en a 43. - Les conditions salariales ne sont pas précisées pour la reprise et la convention collective proposée est moins favorable, - Effectif réaliste et complet et encadrement suffisant avec un renfort en 2024, - Animation des équipes et formation satisfaisantes, - Fonctionnement de la structure bien appréhendée avec une bonne prestation pour les repas, - Les moyens de contrôle et de gestion de la structure sont repris mais non expérimentés par les PEP, - Les outils de communication avec les parents et le délégataire sont assez traditionnels peu développés. - les modes de gestion de l'accueil de l'enfant sont satisfaisantes.	Le fonctionnement proposé répond à toutes les demandes du cahier des charges de façon très satisfaisante : - Prise en compte des nouveaux horaires demandés dès 2023 en conservant 43 berceaux sur la plus grande amplitude horaire, - Maintien des conditions salariales, - Effectif réaliste et complet et encadrement suffisant, - Animation des équipes, politique de formation satisfaisante et management positif, - Fonctionnement de la structure bien appréhendée avec une bonne prestation pour les repas (l'accent est mis sur les menus et les actions menées spécifiques à People and Baby), - Les moyens de contrôle et de gestion de la structure existent et sont déjà utilisés sur site, - Les outils de communication sont nombreux, - les modes de gestion de l'accueil de l'enfant sont très satisfaisantes.	Le fonctionnement proposé répond globalement au cahier des charges de façon peu satisfaisante à cause de certaines réponses en particulier : - Le maintien des conditions salariales ne sont pas précisément garanti (sauf le maintien du salaire)car la convention collective proposée est différente. Proposition de maintenir la convention actuelle seulement si c'est obligatoire et imposée par la commune. - Les contraintes horaires pour les parents sont trop importantes, - les horaires demandés sont appliqués seulement sous conditions trop restrictives, - Effectif réaliste et complet et encadrement suffisant, - Animation des équipes et formation satisfaisantes, - Fonctionnement de la structure appréhendée à minima, - Les moyens de contrôle et de gestion de la structure existent et sont déjà utilisés ailleurs, - Les outils de communication sont satisfaisants, - les modes de gestion de l'accueil de l'enfant sont explicités de façon peu précises.	Le fonctionnement proposé répond à toutes les demandes du cahier des charges de façon satisfaisante, hormis une réponse : - Prise en compte des nouveaux horaires demandés depuis 2023 en conservant 43 berceaux sur la plus grande amplitude horaire, - Maintien des conditions salariales, - Effectif réaliste et complet et encadrement suffisant, - Animation des équipes, politique de formation satisfaisante et management positif, - Fonctionnement de la structure bien appréhendée, - Les moyens de contrôle et de gestion de la structure existent et sont déjà utilisés ailleurs, - Les outils de communication sont nombreux, - les modes de gestion de l'accueil de l'enfant sont très satisfaisantes. Toutefois, le prestataire retenu a sa cuisine centrale à Longwy, ce qui est très éloigné de la commune et demande des trajets pour les livraisons très consommatrices de carburant.
Projet d'établissement : Projet éducatif, projet pédagogique et règlement intérieur	Applications de différentes méthodes : Montessori, Korczak, Loczy, Reggio Emilia, Malaguzzi. Conception de l'accueil centré sur : - Une pédagogie adaptée à chacun, - Accueillir la diversité : égalité filles-garçons, l'art et la culture comme vecteur de respect, de diversité et d'ouverture, - la coéducation Chaque équipe choisit un thème à développer : la mise en place des Focus. Pour Pom' de Reinette, il est proposé un Focus Nature, à savoir : - Végétal : avec un travail sur les plantations, potager... - Sensoriel naturel : avec une activité sensorielle à partir de matériel naturel et de récupération, ainsi que sur l'alimentation - Développement durable : recyclage, compostage.. - Découverte du Monde : Ateliers et sorties, - Créativité : Observations et expériences... Il est également prévu l'aménagement des différents espaces sur des thématiques variées : coin lecture, espace de vie des grands.. Divers partenariats sont prévus : PMI, Une Souris Verte, CAMSP, école maternelle, les associations,	Applications de différentes méthodes : Montessori, Loczy, Reggio Emilia, Malaguzzi. Le projet d'établissement intègre la participation à la vie du territoire via des partenariats avec les acteurs locaux : RAM, EHPAD, Décoles, école de musique,... Le projet éducatif repose sur des valeurs de : - Coéducation, - Sécurité affective de l'enfant, - Accompagnement à l'autonomie de l'enfant, - Socialisation de l'enfant.	Applications de différentes méthodes : Montessori, Dolto, Wood Winnicott, Bowlby, Loczy, Malaguzzi Le projet d'établissement intègre la participation à la vie du territoire via des partenariats avec les acteurs locaux : écoles, école de musique,... Le projet éducatif : projet éducatif élaboré sur la base des principes définis par Sylviane Giampino - la bienveillance - s'amuser, découvrir et expérimenter - Construire une relation de confiance avec les parents - communiquer de manière positive - impulser une ouverture sur le monde - sensibiliser à la nature Il est envisager de recruter une professionnelle parlant bien l'anglais afin de proposer aux enfants une initiation à l'anglais.		Inspiration des différentes pédagogies : Montessori, Pickler, Bowlby, Ainsworth, Cyrulnick Le projet d'établissement intègre la participation à la vie du territoire via des partenariats avec les acteurs locaux : écoles, école de musique,... Le projet éducatif s'appuie sur : - La bientraitance de l'enfant par le respect de ses besoins et de ses rythmes, - La bientraitance des professionnels par le bien-être au travail, - L'égalité des chances par le soutien des compétences de tous et de toutes sans stéréotypes - La volonté d'une coéducation respectueuse du projet des familles - Le soutien des parents en proposant des accueils diversifiés pour favoriser l'insertion professionnelle - Le respect de l'environnement avec l'éveil à un comportement écoresponsable - Le respect de la singularité de chacun, chacune. Participer aux événements locaux Point sur la prise en charge du handicap et sa détection
	Projet pédagogique : Applications de différentes méthodes : Montessori, Korczak, Loczy, Reggio Emilia, Malaguzzi. Projet d'accueil centré sur l'enfant et sa famille : travail sur un accueil individualisé, le respect du rythme de l'enfant aboutissant à un projet pédagogique adapté à chacun. Le règlement intérieur prévoit les clauses classiques de gestion du fonctionnement de la structure à l'attention des parents : horaires, règlement, impayés, facturations, absence, fermeture, suivi médicales de l'enfant, protocole hygiène et santé. Il n'y a pas de clauses réditatoires ni spécifiques.	Applications de différentes méthodes : Montessori, Loczy, Reggio Emilia, Malaguzzi. Le Projet pédagogique : L'accueil : 1er contact avec les parents, période d'adaptation progressive de l'enfant, Les différents temps : repas, sommeil, ... L'environnement ludique comme premier éducateur : les jeux et les activités, L'intégration au milieu local : activités avec les associations, commerçants, EPAHD... La démarche écocitoyenne. Le règlement intérieur prévoit les clauses classiques de gestion du fonctionnement de la structure à l'attention des parents : horaires, règlement, impayés, facturations, absence, fermeture, suivi médicales de l'enfant, protocole hygiène et santé. Il n'y a pas de clauses réditatoires ni spécifiques.	Le projet pédagogique se fonde sur : La bienveillance professionnelle avec le respect du temps (temps du sommeil, temps du repas, temps d'éveil,...) L'éveil des sens par la créativité et l'expérimentation : Baby chef, baby artiste... Des ateliers innovants pour enrichir le projet : projet "Arts et nature", l'éveil aux langues, jumelage avec des crèches à l'étranger, La place de l'adulte dans le libre accès et la constitution d'espaces thématiques : espace moteur, espace livres, espace comme les grands... Les temps forts de la crèche... Le règlement intérieur prévoit les clauses classiques de gestion du fonctionnement de la structure à l'attention des parents : horaires, règlement, impayés, facturations, absence, fermeture, suivi médicales de l'enfant, protocole hygiène et santé. Il n'y a pas de clauses réditatoires ni spécifiques.	Une pédagogie en faveur du développement et de l'épanouissement de l'enfant : - Sécurité affective : accompagnement individuel de l'enfant, - Egalité garçon-fille, - Respect du rythme de l'enfant, - Etablir un cadre structurant, - Créer une ouverture au monde : l'éveil par le jeu, - Prendre en compte les rythmes de l'enfant : sommeil, repas et soins - la libre circulation de l'enfant, Le règlement intérieur prévoit les clauses classiques de gestion du fonctionnement de la structure à l'attention des parents : horaires, règlement, impayés, facturations, absence, fermeture, suivi médicales de l'enfant, protocole hygiène et santé. Il n'y a pas de clauses réditatoires ni spécifiques.	Projet pédagogique : Le projet pédagogique s'appuie sur les besoins de l'enfant : Besoins vitaux: nourriture, sommeil, corps besoins fondamentaux : -Sécurité affective, -Respect de la singularité, - Estime et confiance en soi, - Etre acteur et responsabilisé, - Besoins de sociabilisation. Il intègre également les besoins des familles et des professionnels Le règlement intérieur prévoit les clauses classiques de gestion du fonctionnement de la structure à l'attention des parents : horaires, règlement, impayés, facturations, absence, fermeture, suivi médicales de l'enfant, protocole hygiène et santé. Il n'y a pas de clauses réditatoires ni spécifiques.

LPCR		PEP Alsace	Enfance pour tous / People & Baby	AGES	Léa & Léo
Caractéristiques du fonctionnement du service et de son exploitation évalués en termes de qualité, de souplesse d'utilisation pour les usagers et de confort donné aux enfants, de suivi, de la qualité de la restauration...					
Intégration de l'enfant	Accueil des enfants aux besoins particuliers et handicapés, et PAI. L'accueil se fait en plusieurs étapes : - Accueil par le Directeur : entretien sanitaire, entretien administratif et entretien pédagogique, - Mise en place d'une période d'adaptation et d'une intégration progressive, - Prise en compte des principaux moments : repas, sommeil, soins corporels, - Assurer l'éveil de l'enfant Un protocole d'organisation des sorties extérieures est réalisé.	Voir le projet pédagogique	Intégration prévue même pour l'accueil occasionnel des enfants Fiche de liaison renseignée par les parents pour renseigner, en plus de la réunion avec la Directrice, des habitudes à la maison Remise aux parents d'un rapport d'intégration qui reprend ce qui a été convenu avec les parents pour la bonne intégration de l'enfant Intégration prévue en 2 semaines avec le même professionnel et sur la base de repères similaires pour favoriser la compréhension des évènements Livret d'adaptation complété au fur et à mesure par le professionnel Les clés de l'adaptation : préparer les parents, rassurer l'enfant, suivre sa progression, Documents individualisés : Rapport d'intégration de l'enfant PAI mis en place au besoin	L'accueil se fait en plusieurs étapes : - Accueil par le Directeur : entretien, échanges avec la famille - Mise en place d'une période d'adaptation et d'une intégration progressive sur deux semaines.	Accueil individualisé des familles pour déterminer les modalités de la période d'adaptation Remise d'un livret d'accueil lors de la 1ère visite "Ce que vous avez à dire". Ensuite un autre carnet de suivi est donné "Ma petite histoire" Réunion d'information Intégration sur 2 semaines en 5 étapes où est créée une répétition afin de mettre l'enfant en confiance. Quand il est question d'un handicap, un PAI est mis en place
Evaluation du critère 3 : Le Projet d'établissement	Projet éducatif, projet pédagogique et règlement de fonctionnement sont bien présentés, cohérents et répondant à des valeurs positives.	Projet éducatif, projet pédagogique et règlement de fonctionnement sont bien présentés, cohérents et répondant à des valeurs positives.	Projet éducatif, projet pédagogique et règlement de fonctionnement sont bien présentés, cohérents et répondant à des valeurs positives.	Projet pédagogique et règlement de fonctionnement sont bien présentés, cohérents et répondant à des valeurs positives. Le projet éducatif est juste évoqué.	Projet éducatif, projet pédagogique et règlement de fonctionnement sont bien présentés, cohérents et répondant à des valeurs positives.

FONCTIONNEMENT	2023						2024						2025					
	LPCR	LPCR-V1	PEP Alsace	People&Baby	AGES	Léa et Léo	LPCR	LPCR-V1	PEP Alsace	People&Baby	AGES	Léa et Léo	LPCR	LPCR-V1	PEP Alsace	People&Baby	AGES	Léa et Léo
PRODUITS																		
Familles	147 428,00 €	147 428,00 €	141 362,00 €	159 646,00 €	159 100,00 €	147 445,00 €	151 851,00 €	151 851,00 €	149 028,00 €	159 646,00 €	160 691,00 €	149 578,00 €	156 407,00 €	156 407,00 €	152 008,00 €	159 646,00 €	162 298,00 €	150 408,00 €
Participation Wintzenheim	204 755,00 €	235 785,00 €	230 147,00 €	182 628,00 €	257 723,00 €	231 190,00 €	210 898,00 €	242 859,00 €	226 097,00 €	182 785,00 €	251 947,00 €	233 137,00 €	217 225,00 €	250 144,00 €	230 101,00 €	190 076,00 €	261 814,00 €	239 578,00 €
CAF-CTG	343 999,00 €	343 999,00 €	329 845,00 €	383 149,00 €	313 900,00 €	344 038,00 €	354 319,00 €	354 319,00 €	347 731,00 €	388 623,00 €	317 039,00 €	349 016,00 €	364 949,00 €	364 949,00 €	354 686,00 €	394 096,00 €	320 209,00 €	350 953,00 €
Autres produits	18 000,00 €	18 000,00 €	- €	16 150,00 €	5 000,00 €	- €	18 000,00 €	18 000,00 €	- €	30 150,00 €	5 050,00 €	- €	18 000,00 €	18 000,00 €	- €	37 150,00 €	5 101,00 €	- €
TOTAL	714 182,00 €	745 212,00 €	701 354,00 €	741 573,00 €	735 723,00 €	722 673,00 €	735 068,00 €	767 029,00 €	722 856,00 €	761 204,00 €	734 727,00 €	731 731,00 €	756 581,00 €	789 500,00 €	736 795,00 €	780 968,00 €	749 422,00 €	740 939,00 €
CHARGES																		
Achats	32 799,00 €	32 799,00 €	50 351,00 €	84 316,00 €	111 200,00 €	80 433,00 €	33 783,00 €	33 783,00 €	51 358,00 €	86 344,00 €	113 424,00 €	81 076,00 €	34 796,00 €	34 796,00 €	52 386,00 €	88 433,00 €	115 692,00 €	81 725,00 €
Services extérieurs	61 101,00 €	61 126,00 €	68 318,00 €	17 704,00 €	17 800,00 €	32 517,00 €	62 663,00 €	62 689,00 €	69 684,00 €	18 019,00 €	18 156,00 €	32 777,00 €	64 273,00 €	64 300,00 €	71 078,00 €	18 343,00 €	18 519,00 €	33 039,00 €
Autres services extérieurs	59 792,00 €	60 003,00 €	- €	18 994,00 €	8 250,00 €	73 464,00 €	61 586,00 €	61 803,00 €	- €	19 360,00 €	8 415,00 €	74 052,00 €	63 433,00 €	63 658,00 €	- €	19 735,00 €	8 583,00 €	74 644,00 €
Impôts, taxes	34 387,00 €	36 188,00 €	- €	52 630,00 €	51 554,00 €	39 858,00 €	35 418,00 €	37 274,00 €	- €	53 843,00 €	52 585,00 €	40 177,00 €	36 481,00 €	38 392,00 €	- €	55 080,00 €	53 637,00 €	40 498,00 €
Charges de personnel	501 953,00 €	529 896,00 €	535 016,00 €	512 518,00 €	494 167,00 €	482 450,00 €	517 012,00 €	545 792,00 €	552 752,00 €	527 300,00 €	504 050,00 €	489 687,00 €	532 522,00 €	562 166,00 €	563 807,00 €	542 081,00 €	514 131,00 €	497 032,00 €
Autres charges -impôts	6 038,00 €	6 300,00 €	28 911,00 €	30 990,00 €	34 500,00 €	- €	6 152,00 €	6 422,00 €	29 475,00 €	31 919,00 €	35 190,00 €	- €	6 269,00 €	6 547,00 €	29 880,00 €	32 877,00 €	35 894,00 €	- €
Charges exceptionnelles ou excédent d'exploitation	18 112,00 €	18 900,00 €	18 757,00 €	13 438,00 €	15 402,00 €	13 950,00 €	18 454,00 €	19 265,00 €	19 586,00 €	13 438,00 €	- €	13 962,00 €	18 807,00 €	19 641,00 €	19 645,00 €	13 438,00 €	- €	14 001,00 €
Amortissements	- €	- €	- €	10 982,00 €	2 850,00 €	- €	- €	- €	- €	10 982,00 €	2 907,00 €	- €	- €	- €	- €	10 982,00 €	2 965,00 €	- €
TOTAL	714 182,00 €	745 212,00 €	701 353,00 €	741 572,00 €	735 723,00 €	722 672,00 €	735 068,00 €	767 028,00 €	722 855,00 €	761 205,00 €	734 727,00 €	731 731,00 €	737 774,00 €	789 500,00 €	736 796,00 €	780 969,00 €	749 421,00 €	740 939,00 €

FONCTIONNEMENT	2026						2027						TOTAL					
	LPCR	LPCR-V1	PEP Alsace	People&Baby	AGES	Léa et Léo	LPCR	LPCR-V1	PEP Alsace	People&Baby	AGES	Léa et Léo	LPCR	LPCR-V1	PEP Alsace	People&Baby	AGES	Léa et Léo
PRODUITS																		
Familles	161 099,00 €	161 099,00 €	155 048,00 €	159 646,00 €	163 921,00 €	151 912,00 €	165 932,00 €	165 932,00 €	158 149,00 €	159 646,00 €	165 560,00 €	154 110,00 €	782 717,00 €	782 717,00 €	755 595,00 €	798 230,00 €	811 570,00 €	753 453,00 €
Participation Wintzenheim	223 741,00 €	257 649,00 €	234 185,00 €	204 731,00 €	271 927,00 €	243 885,00 €	230 454,00 €	265 378,00 €	238 349,00 €	219 839,00 €	324 290,00 €	245 992,00 €	1 087 073,00 €	1 251 815,00 €	1 158 879,00 €	980 059,00 €	1 367 701,00 €	1 193 782,00 €
CAF-CTG	375 897,00 €	375 897,00 €	361 780,00 €	399 570,00 €	323 411,00 €	354 462,00 €	387 174,00 €	387 174,00 €	369 015,00 €	405 043,00 €	326 646,00 €	359 591,00 €	1 826 338,00 €	1 826 338,00 €	1 763 057,00 €	1 970 481,00 €	1 601 205,00 €	1 758 060,00 €
Autres produits	18 000,00 €	18 000,00 €	- €	37 150,00 €	5 152,00 €		18 000,00 €	18 000,00 €	- €	37 150,00 €	5 203,00 €		90 000,00 €	90 000,00 €	- €	157 750,00 €	25 506,00 €	- €
TOTAL	778 737,00 €	812 645,00 €	751 013,00 €	801 097,00 €	764 411,00 €	750 259,00 €	801 560,00 €	836 484,00 €	765 513,00 €	821 678,00 €	821 699,00 €	759 693,00 €	3 786 128,00 €	3 950 870,00 €	3 677 531,00 €	3 906 520,00 €	3 805 982,00 €	3 705 295,00 €
CHARGES																		
Achats	35 840,00 €	35 840,00 €	53 433,00 €	90 584,00 €	118 006,00 €	82 379,00 €	36 915,00 €	36 915,00 €	54 502,00 €	92 800,00 €	120 366,00 €	83 038,00 €	174 133,00 €	174 133,00 €	262 030,00 €	442 477,00 €	578 688,00 €	408 651,00 €
Services extérieurs	65 931,00 €	65 958,00 €	72 500,00 €	18 677,00 €	18 890,00 €	33 303,00 €	67 638,00 €	67 667,00 €	73 950,00 €	19 021,00 €	19 267,00 €	33 570,00 €	321 606,00 €	321 740,00 €	355 530,00 €	91 764,00 €	92 632,00 €	165 206,00 €
Autres services extérieurs	65 336,00 €	65 567,00 €	- €	20 122,00 €	8 755,00 €	75 241,00 €	67 296,00 €	67 534,00 €	- €	20 521,00 €	8 930,00 €	75 843,00 €	317 443,00 €	318 565,00 €	- €	98 732,00 €	42 933,00 €	373 244,00 €
Impôts, taxes	37 775,00 €	39 544,00 €	- €	56 342,00 €	54 710,00 €	40 822,00 €	38 703,00 €	40 730,00 €	- €	57 636,00 €	55 804,00 €	41 149,00 €	182 764,00 €	192 128,00 €	- €	275 531,00 €	268 290,00 €	202 504,00 €
Charges de personnel	548 498,00 €	579 031,00 €	575 083,00 €	557 090,00 €	524 414,00 €	504 488,00 €	564 953,00 €	596 402,00 €	586 585,00 €	572 402,00 €	576 902,00 €	512 055,00 €	2 664 938,00 €	2 813 287,00 €	2 813 243,00 €	2 711 391,00 €	2 613 664,00 €	2 485 712,00 €
Autres charges -impôts	6 389,00 €	6 676,00 €	30 292,00 €	33 863,00 €	36 612,00 €	- €	6 514,00 €	6 809,00 €	30 713,00 €	34 879,00 €	37 344,00 €	- €	31 362,00 €	32 754,00 €	149 271,00 €	164 528,00 €	179 540,00 €	- €
Charges exceptionnelles ou excédent d'exploitation	18 968,00 €	20 028,00 €	19 706,00 €	13 438,00 €	- €	14 026,00 €	19 541,00 €	20 427,00 €	19 765,00 €	13 438,00 €	- €	14 038,00 €	93 882,00 €	98 261,00 €	97 459,00 €	67 190,00 €	15 402,00 €	69 977,00 €
Amortissements	- €	- €	- €	10 982,00 €	3 024,00 €	0	0	0		10 982,00 €	3 085,00 €	- €	- €	- €	- €	54 910,00 €	14 831,00 €	- €
TOTAL	778 737,00 €	812 644,00 €	751 014,00 €	801 098,00 €	764 411,00 €	750 259,00 €	801 560,00 €	836 484,00 €	765 515,00 €	821 679,00 €	821 698,00 €	759 693,00 €	3 767 321,00 €	3 950 868,00 €	3 677 533,00 €	3 906 523,00 €	3 805 980,00 €	3 705 294,00 €
Note :													9,02	7,83	8,46	10,00	7,17	8,21

	LPCR	PEP ALSACE	People&Baby	AGES	Léa et Léo
ANALYSE DU BUDGET	LPCR a présenté une proposition de base et une variante selon les horaires présentés et l'encadrement nécessaire. Les budgets ne présentent pas d'anomalie. La subvention communale serait de 1 087 073 € pour la proposition de base et de 1 251 815 € pour la variante. Il demande aussi une révision de la participation communale en l'indexant à des index INSEE.	PEP Alsace présente une proposition selon les horaires présentés qui prennent en compte la demande de la collectivité en deux temps, seulement partiellement. Les budgets ne présentent pas d'anomalie. La subvention communale serait de 1 158 879 €.	People and Baby présente une proposition selon les horaires demandés. Les budgets ne présentent pas d'anomalie. La subvention communale serait de 1 158 879 €	AGES présente une proposition selon les horaires actuels éventuellement étendus sur demande de la collectivité. Il faut ajouter 10 000 € en 2023 si la commune souhaite appliquer les nouveaux horaires. Les budgets ne présentent pas d'anomalie. La subvention communale serait de 1 367 701 €	People and Baby présente une proposition selon les horaires demandés. Les budgets ne présentent pas d'anomalie. La subvention communale serait de 1 193 782 €
	L'investissement prévu est de 30.036€ sur 5 ans avec un amortissement prévu de 6012€/an. Par ailleurs, un montant de 1800€/an est prévu pour l'entretien et le matériel.	L'investissement prévu est de 83182 € comprenant : 54868 € de provisions pour la retraite des deux agents concernés et 28314 € de dépenses dans les installations pédagogiques, les installations téléphoniques et le renouvellement du matériel.	L'investissement s'élève à 36908 € pour : - Le rafraichissement de la structure : 25426 €, - Le renouvellement des équipements : four de remise en température, jeux, jouets... 11 482 € Il y a 12458 € prévus pour les indemnités de départ en retraite		L'investissement s'élèvent à 41 316 € comprenant du matériel informatique, du matériel de gestion liés au logiciel métier, du petit équipement de cuisine, du matériel pour l'extérieur (draisienne, trottinette, petits vélos, tricycle,